

LA GRANDE DICTÉE DU SPORT

REGLEMENT

Article 1er : Jeu concours

Ce jeu-concours a pour but :

- de promouvoir la maîtrise de la langue française sous la forme d'une dictée ;
- de faire appel : à sa mémoire, à son bon sens, à ses connaissances. La dictée est un excellent moyen pour améliorer son français. Elle permet de travailler à la fois le vocabulaire, la grammaire française et d'étudier des tournures de phrases complexes. Ce jeu concours est un divertissement dans lequel chacun vient, non pour rivaliser avec les autres, mais pour tester ses propres connaissances, même si un classement est effectué à l'issue de l'épreuve. Chacun étant là, avant tout, pour se faire plaisir !

Article 2 : Participation

La dictée est ouverte à tous dès l'âge de 10 ans ou à partir du CM1, dans la limite des places offertes dans les établissements où se déroulera l'épreuve. Les participants rendront leur copie et une notation sera appliquée selon les règles données à l'article 5. Les concurrents participeront pour une des quatre catégories suivantes : primaire (dès l'âge de 10 ans ou à partir du CM1), collège, lycée et adulte. Du fait de leur participation à la Grande dictée du sport, les concurrents s'engagent à se soumettre sans réserve au présent règlement et se conformer aux règles édictées, et ce dès leur inscription.

Article 3 : Modalités d'inscription

Les inscriptions au jeu-concours de la « Grande dictée du sport » s'effectueront directement sur le site [Grande dictée du Sport - Dictée géante : Championnat national de la grande dictée \(dicteepourtous.fr\)](http://Grande dictée du Sport - Dictée géante : Championnat national de la grande dictée (dicteepourtous.fr)). L'inscription des candidats mineurs est conditionnée à une autorisation parentale ou d'un tuteur légal, tout comme le droit à l'image. Pour les adultes, le droit à l'image est tacitement approuvé par l'acte même de l'inscription. Le règlement de ce jeu concours sera consultable et à accepter dès l'inscription, qui est gratuite.

Article 4 : Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroulera dans une salle. Tous les participants devront être présents au plus tard 15 minutes avant l'heure de début de la dictée. Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout participant qui se présenterait avec du retard. Après l'installation des concurrents et le rappel des règles du concours, le lecteur décidera du commencement de la lecture de la dictée. Elle fera l'objet d'une première lecture rapide puis de l'énoncé au rythme habituel des dictées. Il y aura une seule relecture par catégorie suivie d'un temps de réflexion de 5 minutes au cours duquel on ne répondra à aucune question. La fin du temps imparti est annoncée par le lecteur.

Les participants devront également être présents lors de l'annonce des résultats qui interviendra dans le prolongement de l'épreuve après la correction des copies et le classement des concurrents. La dictée sera écrite à l'encre noire ou bleue et corrigée à l'encre rouge (les stylos et copies seront fournis par l'organisateur). Aucun document ni matériel informatique ou électronique quelconque ne sera autorisé (dictionnaire, fascicule de grammaire, correcteur orthographique

électronique, téléphone, smartphone...). Seules les feuilles fournies pourront être utilisées comme brouillons. Les copies-dictées doivent être parfaitement lisibles. Pour corriger un mot chaque concurrent doit le barrer et le réécrire lisiblement au-dessus ou dans la marge.

Des personnes désignées surveilleront les concurrents durant toute l'épreuve. Si elles constatent une fraude ou une tentative de collaboration entre concurrents, elles le signaleront aussitôt aux organisateurs qui prendront le cas échéant les mesures nécessaires pouvant refuser de corriger les copies des personnes concernées.

Article 5 : Correction

Le texte sera distribué aux participants avec la copie corrigée, après la remise des prix des gagnants. La dictée pour tous porte sur l'orthographe des mots c'est-à-dire leur graphie exacte compte tenu des accents, majuscules, trémas et traits d'union. La ponctuation est précisée et ne donne donc pas lieu à correction. Sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, la graphie admise est celle apparaissant en entrée dans les dictionnaires retenus en référence, à savoir site Internet Larousse. Chaque accent doit être correctement placé. Concernant la notation chaque erreur sera sanctionnée d'un point en moins, mais un seul point en moins sera décompté s'il y a plusieurs fautes dans le même mot et pour les mots composés.

Un point sera décompté :

- pour chaque mot mal orthographié, accentué, y compris une erreur de majuscule ou une majuscule non accentué, pour chaque mot faisant état d'une faute de grammaire (accords, conjugaison, genre, accent circonflexe de conjugaison, accent grave omis ou absent pour à – a, où – ou) ;

- pour chaque mot ou signe en moins, en trop, ambigu, illisible. Sont considérés comme signes les accents dont le tréma, les traits d'union et les cédilles ;
- pour une même faute répétée pour le même mot dans l'ensemble du texte à condition qu'il soit toujours orthographié de la même façon.

Article 6 : Classement

Les personnes inscrites concourent chacune à un classement par catégorie. Dans chacune des catégories, le concurrent qui a fait le moins de fautes est déclaré vainqueur. En cas d'égalité, un tournoi de mots à épeler et/ou un quiz sur le sport seront proposés afin de départager les gagnants. Le jury se réserve la possibilité d'attribuer un prix spécial pour les jeunes concourant dans une catégorie supérieure. Les résultats du concours sont annoncés à l'issue de la correction sur le lieu de l'épreuve aux candidats présents. Les premiers de chaque catégorie recevront leur prix avec indication des notes attribuées. Chaque copie pourra être récupérée après la remise des prix. Un corrigé de la dictée et le classement des meilleurs candidats seront disponibles après l'événement. Les 4 gagnants seront qualifiés pour la finale nationale.

Article 7 : Responsabilité des organisateurs

En cas de modification, de suspension ou d'interruption de la dictée pour quelque cause que ce soit, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée. Du seul fait de leur participation à la dictée, les candidats autorisent expressément (à l'exception des mineurs pour lesquels une autorisation parentale sera demandée) l'association, la Grande cause nationale et l'établissement accueillant à utiliser sur tous les supports de communication de la dictée pour tous et pour une

durée illimitée, les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la dictée sur lesquelles ils pourraient apparaître. Tous les documents pourront être utilisés sans autorisation écrite. Les candidats renoncent à tous droits et indemnités à ce titre.

Article 8 : Assurances

Toute personne participant à la présente dictée est couverte par sa propre assurance « Responsabilité civile ». Les participants sont responsables de leurs propres affaires et l'association ne pourra être tenue responsable de tout vol ou disparition.